



## PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

**Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE Mme Laurence FERRET Mr Philippe CLAVIER Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mrs Olivier ORDUREAU, Jérémie PRINCE, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

**Absents excusés** : Mmes Coralie GIRAUDINEAU et Kristel JOURDREN

**Secrétaire de séance** : Mme Cécile GEORGETTE

### **ORDRE DU JOUR** :

L'approbation du procès-verbal du 7 avril est reportée à la prochaine séance.

#### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'installation d'un nouveau conseiller après une démission. Suite à la démission d'un conseiller municipal, le candidat venant immédiatement après le dernier de la liste « L'ALTERLISTE » est Monsieur Quentin DESMOUCEAUX.

Il est installé dans la fonction de conseiller municipal.

L'ensemble du conseil municipal se présente.

Monsieur le Maire propose à Monsieur DESMOUCEAUX de lui laisser un peu de temps pour faire le choix de la ou des commissions qu'il souhaiterait intégrer.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX demande s'il y a un nombre limité de conseillers par commission ?

Monsieur le Maire : certaines commissions ont un peu moins de membres que d'autres, mais il ne faut pas s'arrêter à cela et aller dans une commission pour laquelle vous avez un intérêt.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **2. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que selon l'arrêté du 26 avril 2022 concernant les dispositions relatives au jury d'assises pour 2023 et en application de la loi N° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du code de la procédure pénale, il y a lieu de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de Loire Atlantique en 2023.

Il est procédé publiquement au tirage au sort, selon la liste électorale, de six personnes :

Monsieur Bernard BOUREAUD

Monsieur Philippe LANCIEN

Monsieur Dominique PETITEAU

Madame Déborah GUILBAUD

Monsieur Dominique BRUNO

Madame Roxane LUCAS

## PATRIMOINE

### 3. MISE A JOUR DES DEVIS DE REAMENAGEMENT DU THEATRE

Lors du conseil municipal du 10 juin 2021, les devis de réaménagements du théâtre avaient été validés par l'assemblée délibérante.

Les différents aléas d'approvisionnement et la nécessité de mise aux normes du système de sécurité ont faits évoluer les travaux.

Ainsi, il y a une plus-value de 2 000 € sur le devis d'électricité car la mise aux normes du système de sécurité incendie nécessite la mise en place de plus de spot que prévus au départ.

Pour ce qui concerne le bois, les cours ont beaucoup augmenté, ce qui induit une plus-value de 4 000 €. Des plus-values ont également impacté les travaux de peinture et rénovation sol.

Les travaux vont débuter en septembre et doivent durer environ 1,5 mois. Les associations en sont d'ores et déjà informées.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : y a-t-il eu un diagnostic énergétique du bâtiment et un devis associé ?

Monsieur Didier RICHARD : cela n'est pas prévu dans le budget actuellement.

Monsieur Michaël DERANGEON : des diagnostics énergétiques ont été commencés par la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique sur les bâtiments, mais ce diagnostic est pour le moment à l'arrêt.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : y a-t-il des subventions et de quels niveaux (Europe ou autre)

Monsieur le Maire précise que les demandes de subvention se font à partir de devis précis et ce n'est pas le cas aujourd'hui. Mais il est exact que des diagnostics énergétiques de nos bâtiments devront être réalisés.

Monsieur Michaël DERANGEON : il faut être vigilant sur les audits ou diagnostics car certaines entreprises les réalisent sans se déplacer.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise à jour des devis du théâtre.

## INFORMATIONS

- Lancement du groupe de travail participatif "Histoire de Saint Mars"  
L'idée est de faire connaître les acteurs, les événements pour faire connaître l'histoire de la commune. A ce jour le groupe de travail est composé de cinq membres :
  - Monsieur Michel Mansuy
  - Monsieur Michel Beillevaire
  - Monsieur Antoine Daoudal,
  - Monsieur Frédéric Guiteny
  - Monsieur Michel RoureDes rencontres ont déjà eu lieu et une nouvelle rubrique va être insérée dans le bulletin municipal
- Le bulletin municipal doit être distribué les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.  
La distribution est assurée par un nouveau prestataire, donc n'hésitez pas à faire si vous avez connaissance d'erreur.
- Commémoration du 8 mai : l'ensemble du conseil municipal y est invité
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 : merci de vous inscrire pour les permanences

- Point travaux du bourg : les travaux de la rue de la Colombe ont débuté, la rue est fermée à la circulation jusqu'au 10 juin.  
Il est précisé que la liaison entre la rue Prairial et la rue du Marais sera maintenue le plus longtemps possible.  
Si le chantier ne connaît pas d'intempéries, le gros œuvre devrait être terminés fin juin. Les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis en octobre.  
Madame Julie RIGOLLET : ou en est-on du panneau lumineux ?  
Madame Laëtitia PELTIER : La commande est faite.  
Monsieur Didier RICHARD : les gravats sont bien gardés pour le ré-empierrement des chemins ?  
Madame Laëtitia PELTIER : oui.  
Monsieur Jean-Marc AUBRET : Rue du Pally : est-ce un stop ou une priorité à droite ?  
Madame Laëtitia PELTIER : une priorité à droite.  
Monsieur Jean-Marc AUBRET : il faut informer de ce changement de priorité.  
Madame Christine CELTON a constaté que de l'enrobé avait été coulé autour des arbres ?  
Madame Laëtitia PELTIER : cela va être corrigé, il s'agit d'une erreur.  
Madame Emmanuelle MARILLAUD : lors des décaissements de voirie rue de la Colombe, est-ce que des maisons ont été endommagées ?  
Madame Laëtitia PELTIER : des constats d'huissier ont été réalisés pour chaque riverain.  
Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : est-ce que les précautions ont été prises dans le traitement de l'amiante ?  
Monsieur le Maire : oui, il y a eu des tests et les entreprises sont vigilantes pour leurs salariés, de plus il y a dans tous les marchés publics des coordonnateurs de santé et sécurité au travail.
- Monsieur Michaël DERANGEON informe le conseil municipal de la démarche entreprise d'organiser des formations aux premiers secours.
- Monsieur Michaël DERANGEON informe le conseil municipal qu'il est en contact avec la Société Nationale de Protection de la Nature pour une rencontre avec le conseil municipal.
- Madame Roselyne Fortun rappelle la journée du 18 juin « Re-Découverte de Saint Mars de Coutais »
- Madame Roselyne FORTUN informe l'ensemble du conseil municipal de sa décision de démissionner du conseil municipal. Elle informe avoir transmis son courrier à la Préfecture et est en attente de l'acceptation de Monsieur le Préfet.

La séance est levée à 21h45

La secrétaire de séance

Cécile GEORGETTE